

COMMUNE DE DOUVAIN
Place de l'Hôtel-de-Ville
74140 DOUVAIN
Tél. 04.50.94.00.37

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2019

Le seize septembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Monsieur Jean-François BAUD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 10 septembre 2019.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 10 septembre 2019.

Nombre de membres en exercice : 26 - Présents : 16 - Absents : 4 - Excusés : 2 - Absents excusés ayant donné pouvoir : 4 - Votants : 20

Présents : M. BAUD Jean-François - *Maire*

Mme CHOLLET Angèle Lucette, Mme CHUINARD Claire, M. GEROUDET René, M. LEHMANN Patrick, M. WOLF Pascal - *Adjoints*.

M. BARRAS Olivier, M. BERLY Georges, M. BURNET Frédéric, M. CAVARD Jérôme, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme FICHARD Andrée, Mme LE REUN Karine, M. LEPINE Jean-Luc, Mme PES Catherine, M. SECHAUD Jean-François, *Conseillers municipaux*.

Absents ayant donné pouvoir : M. DASSONVILLE Damien (pouvoir à M. WOLF Pascal), Mme GONNET Michelle (pouvoir à Mme CHOLLET Angèle Lucette), M. LAPRAZ Georges (pouvoir à Mme CHUINARD Claire), Mme MARX Stéphanie (pouvoir à Mme LE REUN Karine).

Absents : Mme DUFOUR Sandrine, M. MERCIER Denis, Mme PEZARD Sarah, M. QUETSTROEY Laurent

Excusés : Mme CUBY Valérie, Mme PILON Aurélie,

Secrétaire de séance : Mme CHUINARD Claire

A l'ouverture de séance, M. le Maire remercie pour leur présence M. Joseph DEAGE, Vice-Président de Thonon Agglomération en charge de l'aménagement du territoire, M. Lionel BOULENS, directeur de Thonon Agglomération et M. Thomas LAROCHE, responsable du service Urbanisme, qui vont présenter le projet d'arrêté du PLUi et de PLH et répondre le cas échéant aux diverses questions sur ces dossiers pour lesquels le Conseil Municipal sera amené à donner son avis.

Il propose de passer ces deux points de l'ordre du jour en priorité, afin de pouvoir libérer les représentants de Thonon agglomération, pour les autres points de l'ordre du Jour.

Le Conseil Donne son accord à cette proposition.

Désignation du secrétaire de séance :

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CHUINARD Claire est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle déclare accepter.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 8 juillet 2019 :

Le procès-verbal du Conseil municipal du 8 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

Urbanisme

1. Programme Local de l'Habitat (PLH) : avis de la commune de DOUVAINE sur le document

Le Conseil, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au projet de PLH arrêté par délibération du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 16 juillet 2019,

APPROUVE la contribution aux objectifs de production de logements sur la durée du PLH de la commune de Douvaine,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document de type administratif, technique ou financier nécessaire à la présente délibération.

2. Avis à donner suite à l'arrêt du PLUi

Le Conseil, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au projet de PLUi arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2019, assorti de recommandations.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document de type administratif, technique ou financier nécessaire.

Affaires générales

3. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'état des décisions du Maire intervenues depuis sa réunion en date du 8 juillet 2019.

4. Convention d'occupation du domaine public pour la mise en place de mobiliers urbains sur la ville de DOUVAINE

Le Conseil, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public pour la mise en place de mobiliers urbains sur la ville de DOUVAINE établie entre la Ville de Douvaine et la société GIRODMEDIAS, pour une durée de 6 ans à compter de l'installation des mobiliers constatée par procès-verbal et au plus tard, à l'issue du deuxième mois suivant la date de signature du présent contrat, et renouvelable une fois de la même durée par voie de reconduction expresse et d'une année supplémentaire.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public, ainsi que tout document y afférent.

Ressources humaines

5. Personnel communal - Délibération autorisant le recrutement d'agents non titulaires sur des emplois non permanents dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE d'assouplir les possibilités de recrutement et de permettre la création de 2 emplois saisonniers en moyenne sur la période, à temps plein, du 1er juin au 30 septembre,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

6. Personnel communal - Création d'un emploi permanent cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux - restaurant scolaire école maternelle

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE la création, à compter du 1^{er} novembre 2019, d'un emploi permanent, à temps non complet, à raison de 11/35^{ème} d'Adjoint Technique Territorial,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

7. Personnel communal - Augmentation temps de travail - Emploi d'adjoint technique territorial - Ecole élémentaire

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE l'augmentation de temps de travail de l'emploi d'Adjoint Technique Territorial de 16/35^{ème} à 19.6/35^{ème},

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Finances

8. Demandes de remboursement dégâts mobiliers urbains - sinistre du 10 mars 2019

Le Conseil, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre un titre d'un montant de 246.12 euros à l'encontre du responsable qui a détérioré deux barrières et un panneau sens interdit couchés par le vent situés sur un emplacement rue du Centre.

9. Admission en non-valeur

Le Conseil, à l'unanimité,

ACCEPTE l'état d'admission en non-valeur pour un montant de 975,00 €. Les crédits pour constituer une provision pour dépréciation des comptes des redevables sont inscrits au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant aux admissions en non-valeur ;

10. Enlèvement de dépôts sauvages de déchets sur la voie publique, nouveaux tarifs

Le conseil, à La majorité des membres présents

Nb de votants : 19

Pour : 13

Contre : 6 dont 1 pouvoir (LE REUN Karine avec 1 pouvoir, CAVARD Jérôme, PES Catherine, BURNET Frédéric, FICHARD Andrée)

Abstention : 1 (EL YAKOUTY Abdelhak)

DECIDE d'appliquer un forfait d'enlèvement, après constat de la police municipale :

- de 76 € pour tous premiers contrevenants de dépôts sauvages
- de 150 € après toute récidive de dépôts sauvages ou une facturation sur la base d'un décompte des frais réels si l'enlèvement des dépôts entraîne une dépense supérieure au forfait

DECIDE d'appliquer ce nouveau tarif dès que la délibération est rendue exécutoire ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

11. Convention de droit d'usage du domaine privé de la Commune de Douvaine au profit du SYANE lieu-dit CHAMPS DE PLACE concernant le local technique de la fibre optique

Le Conseil, à l'unanimité,

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire,

ACCEPTE la convention de droit d'usage avec le SYANE concernant l'implantation d'un local technique lieu-dit CHAMPS DE PLACE pour le déploiement de la fibre optique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

DIT que les formalités nécessaires à l'enregistrement seront accomplies par le SYANE

12. Convention de servitudes avec ENEDIS pour la pose de câbles électriques souterrains lieu-dit LES CLOS

Le Conseil, à l'unanimité,

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire,

ACCEPTE la constitution d'une convention de servitude avec ENEDIS concernant l'installation de câbles électriques souterrains route des Esserts. Une indemnité forfaitaire et unique de deux cents euros au titre de l'intangibilité des ouvrages est prévue.

ACCEPTE la réitération par acte authentique afin de régulariser ladite convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier notamment la convention de servitude et l'acte notarié à venir

PRECISE que les frais notariés seront à la charge d'ENEDIS.

Question diverse :

DIA Thonon-Agglomération : le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain.

Questions orales

- Question de M. BERLY sur l'étude du projet de construction de la piscine intercommunale.
- Question de M. BERLY sur le retour du chef-lieu de canton à Douvaine.
- Question de M. BERLY sur le projet de maison de santé.
- Question de M. BERLY sur le projet de construction d'une bibliothèque municipale.
- Question de M. BARRAS sur le coût de prise en charge d'un agent déchargé de fonction et mis à disposition du centre de gestion du Rhône.
- Question de M. BURNET sur l'insécurité suite aux deux récents faits divers à Douvaine.
- Question de M. SECHAUD sur la destination des biens meubles de la maison Mercier.

En l'absence d'autres questions orales, la séance est levée à 22H00.

DOUVAINE, le 24 septembre 2019